

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 mars 2019

---

**SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 990

présenté par  
Mme Lorho**ARTICLE 19**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La sécurité sociale n'est pas et n'a pas vocation à être l'employeur du personnel médical. Notre système d'assurance maladie a fait son temps et n'est plus compatible aujourd'hui avec une médecine libérale efficace et performante. Cela porte préjudice au secteur de la santé dans son ensemble.

Ce système a poussé plusieurs médecins à préférer la Suisse pour l'exercice de leur profession. Les professionnels de santé ne sont pas des salariés de la sécurité sociale. Cette dernière n'est qu'un assureur et l'abolition de son monopole depuis avril 2001 nous ouvre la possibilité de nous tourner vers des assurances privées.

Il est temps de prendre en compte cette réalité. Cela contribuera également à la diminution des dépenses publiques ce qui n'est pas un mal vu la situation économique et social du pays.